REPUBLIQUE DU CONGO

COMITE NATIONAL
ECONOMIQUE ET FINANCIER
Secrétariat Général
Boite Postale : 126
Brazzaville

DECISION DE CARACTERE INDIVIDUEL N°134/CNEF/2026

Vu le Règlement n°03/2019/CEMAC/UMAC/CM du 02 octobre 2019 portant création, organisation et fonctionnement des Comités Nationaux Economiques et Financiers dans la CEMAC ;

Vu l'arrêté n° 507 MFBPP/CAB du 24 février 2022 fixant les modalités et les procédures relatives à l'immatriculation des établissements de crédit, de microfinance et de paiement agréés, exerçant au Congo ;

DECIDE :

Article 1 : La Caisse d'Epargne et de Crédit des Femmes du Kouilou, en sigle **CECFK,** agréée par l'autorité monétaire sous le numéro 5348/MEFB-CAB du 31/07/2006 est immatriculée au registre du Comité National Economique et Financier sous le numéro **3-00035/EM/2026/CNEF ;**

Article 2 : Aux fins d'identification unique, **CECFK** est tenue d'afficher sur les enseignes et sur tout autre document, son numéro d'agrément et son numéro d'immatriculation au registre du CNEF.

Fait à Brazzaville, le 19 FEV. 2026

COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER
Président
CONGO

Le Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public,

Président du CNEF

Christian YOKA